



ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE SECTION

Section : N° de Jardin :

M/ Mme.....

Né le à

Adresse.....

Téléphone : Adresse e-mail :@.....

Le responsable de section agit par délégation du bureau de l'association en suivant les procédures mises en place et fait appliquer les décisions prises par celui-ci. Le responsable de section est nommé par l'association ou élu par les jardiniers par les jardiniers de la section pour une période de trois ans. Dans tous les cas, sa désignation doit être validée par le bureau de l'association, conformément à l'article 13 des statuts.

L'association apporte toute l'assistance nécessaire au responsable de section pour remplir sa mission et notamment vis à vis des jardiniers.

1 - ANIMATION

- Mettre en place une équipe suffisamment structurée pour faire face aux responsabilités : secrétaire et trésorier pour les aspects administratifs, responsables de secteurs pour la relation de terrain avec les jardiniers (une, deux ou trois personnes selon la taille de la section).
- Déléguer des responsabilités à son équipe et partager les problèmes
- Faire régner un bon esprit et de bonnes relations au sein de la section
- Etre à l'écoute des problèmes des jardiniers
- Organiser les journées de travaux collectifs et journées festives

2 - CONTRÔLE

- Faire appliquer le contrat de mise à disposition
- Contrôler le bon état de culture des parcelles
- Vérifier le bon entretien des cabanes et des parties communes
- Participer au recouvrement des sommes dûes
- Faire appliquer les réglementations en vigueur (feux, moustiques, arrosage....)
- Refuser toute extension de cabane non autorisée
- Prévenir et sanctionner si besoin est tout jardinier défaillant

46 chemin Moulin Carron 69130 Ecully - téléphone : 04 72 86 97 02

adresse électronique : «Email» - <http://jardinsjlx.fr>

SIRET : 77984779700049

3 - GESTION et ADMINISTRATION

- Participer aux visites régulières de la section par l'association et assurer le suivi dans le temps des litiges
- Participer aux réunions des responsables de section
- Organiser la réunion annuelle de la section en coordination avec le bureau de l'association
- Faire respecter l'interdiction de toute transaction financière lors des transferts de parcelle
- Enregistrer les recettes et les dépenses de la section
- Participer aux recrutements des nouveaux jardiniers et transmettre les demandes de jardins à l'association pour mise à jour des listes d'attente
- Définir les travaux d'entretien à envisager, les chiffrer et suivre la réalisation en lien avec l'association
- Assister et aider à l'intégration des nouveaux jardiniers
- Procéder à l'état des lieux des parcelles des jardiniers sortants et entrants et veiller à l'application des modalités de départ
- Consulter le bureau de l'association pour toutes décisions importantes concernant la section et pour tous nouveaux documents mis en place dans la section.

4 - INFORMATION

- Faire remonter à l'association toute information concernant les problèmes et la vie de la section.
- Informer les jardiniers de toutes les dispositions et décisions prises par l'association.

La parcelle du responsable doit être parfaitement cultivée et entretenue en permanence.

En cas de manquement à son engagement, le responsable de section pourra être révoqué.

Ecully, le

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé , bon pour engagement »)

Pour le dossier administratif : merci de nous faire parvenir une copie recto verso de votre carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (type facture EDF, téléphone, assurance etc....) et un RIB.